

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 mars 2017

Date de convocation : le 21 mars 2017

Présents : M. BEGIN, Mme BICHARD, M. BLANC, M. BOUDONNAT, Mme CHEVALIER, Mme CORMIER, Mme GAUFFENY, Mme MOLINS, Mme PERRICHON, M. PEYRON, M. TABARLY,

Excusé(s) : M. DUBOIS, M. THEVENET

Pouvoirs : M. DUBOIS à M. TABARLY
M. THEVENET à M. BEGIN

Absent(e)s : M. KEMPF, M. PRIEUR

Secrétaire de séance : Mme BICHARD

Ouverture de séance à 19h00 par Monsieur Jean-Pierre BLANC, Maire

Vote du budget primitif 2017 :

Monsieur le Maire et Mme PERRICHON présentent au conseil municipal, suite à la réunion de la commission des finances, toutes les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement à valider pour le budget primitif 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, valide les propositions chiffrées proposées pour toutes les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement. Le budget primitif 2017 sera transmis à la Sous-préfecture de Vichy ainsi qu'à la Trésorerie de Bellerive-sur-Allier.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bulletin municipal 2017 sera remplacé par des éditos dont un « spécial associations » afin de faire une économie sur le budget 2017.

- Monsieur BOUDONNAT informe que le devis concernant le Jardin du Souvenir s'élève à environ 2 500.00 €, cette somme sera imputée dans le budget 2017 en investissement.

- Boulangerie : suite à la demande de M. LOPEZ concernant des travaux supplémentaires, une convention a donc été établie et détaille les points suivants :

- 1 : concernant le coût supplémentaire de 13 000.00 € H.T. (à sa charge) ; une contribution de 20 % lui sera demandée à la signature de la convention et le reste à l'ouverture de la boulangerie
- 2 : instauration d'un loyer de 420.00 € par mois qui sera révisable.

Une délibération rectificative doit être établie afin de modifier le montant du loyer qui passe de 380.00 € par mois à 420.00 € par mois.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :

Accepte les termes de cette convention.

Autorise Monsieur le Maire et les Adjointes délégués à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'emprunt d'équilibre inscrit au budget 2017, il a contacté la Caisse d'Epargne qui lui a proposé deux emprunts :

- * le premier sera établi en fonction du remboursement du loyer de 420.00 € de la boulangerie, soit 67400.00 € sur 15 ans à un taux de 1.54%,
- * le deuxième sur la somme restante soit 25 600.00 € sur 15 ans à un taux de 1.54% qui représente un remboursement de 478.66 € par trimestre.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à main levées et à l'unanimité des membres présents :

Accepte la proposition des deux emprunts.

Autorise Monsieur le Maire et les Adjointes délégués à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'avenant proposé par la DREAL. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au projet de convention relatif à la déviation urbaine, permettant l'ouverture des crédits nécessaires à l'acquisition des terrains et aux travaux de démolition des bâtiments.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de solliciter l'EPF SMAF pour le rachat des propriétés concernées par le projet de déviation urbaine, afin d'engager dans les meilleurs délais les démolitions nécessaires.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'inauguration de la Tour Barbéry initialement prévue le 21 avril 2017 sera reportée le 30 juin 2017. Ce Même jour, une cérémonie d'ouverture des travaux du double sens pourrait-être programmée.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au reclassement des grades du personnel et au renouvellement du contrat de M. MASSON, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :

Accepte ces modifications présentées.

Autorise Monsieur le Maire et les Adjointes délégués à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- **Séance à huis-clôt**

Clôture de la séance : 20h30

Transcrit par Sylvie ANDRE